

## Note d'information

### à l'attention des demandeurs de branchements neufs

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Département des Hauts-de-Seine a choisi de confier l'exploitation de son service d'assainissement à la SEVESC et de laisser la possibilité au pétitionnaire de faire appel à l'entreprise de son choix, y compris à la SEVESC, pour **la réalisation de travaux de raccordement au réseau départemental d'assainissement sous le domaine public.**

**Si vous souhaitez faire appel à la SEVESC pour réaliser les travaux** de raccordement au réseau départemental : une étude de réalisation et un devis de travaux seront fournis par la SEVESC, cette prestation vous sera facturée **1 247,80 € HT.**

Ce prix inclut la prise de connaissance, les correspondances, l'étude de la meilleure solution technique, la réalisation de demandes de travaux sur le domaine public, les rendez-vous sur site (mesures du projet, échanges avec le demandeur, réunions avec les services de voirie), et la réalisation d'un devis ainsi qu'une coupe technique.

Si vous passez commande pour les travaux suite au devis envoyé, la SEVESC se chargera de la réalisation du branchement neuf et des opérations de contrôle de bonne exécution des travaux.

**Si vous souhaitez faire appel à l'entreprise de votre choix** en-dehors de la SEVESC pour réaliser les travaux de raccordement au réseau départemental, les opérations de contrôle de la bonne exécution des travaux selon les prescriptions techniques du Département doivent être réalisées par la SEVESC, délégataire du service.

Cette prestation vous sera facturée **623,91 € HT** pour un bâtiment d'habitation individuel et **1 247,80 € HT** pour tout autre projet (immeuble, raccordement de ZAC, de réseau de collecte...).

Ce prix inclut les rendez-vous sur site et le contrôle des travaux, pour un projet de raccordement réalisé par une entreprise tierce autorisée par la SEVESC.

A la fin des travaux de raccordement, **des essais de réception** seront obligatoirement réalisés par la SEVESC, délégataire du service, afin de vérifier la conformité du branchement neuf. Cette prestation vous sera facturée **623,91 € HT.**

Le prix inclut la réalisation et le suivi des Opérations Préalables à la Réception (tests de conformité : étanchéité, intégrité visuelle,...), la vérification du Dossier d'Ouvrage Exécuté, la mise à jour des bases patrimoniales.

Ces essais seront facturés dans le devis de travaux si vous passez par la SEVESC.

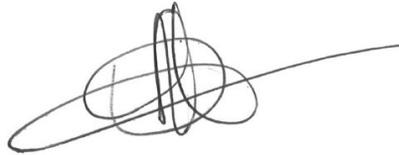
Si vous passez par l'entreprise de votre choix pour vos travaux, ils seront facturés dans le devis que vous recevrez pour le contrôle de la bonne exécution des travaux réalisé par la SEVESC.

A la suite de cette étape, si la conformité du branchement est confirmée, un courrier de fin de travaux sera envoyé par la SEVESC, et le branchement sera intégré dans le patrimoine départemental.

Le règlement du service départemental d'assainissement et le cahier des charges pour la réalisation des branchements neufs précisent en détail les conditions techniques d'exécution du raccordement ainsi que les modalités de vérification de la réalisation et de mise en service de celui-ci par la SEVESC.

Les services de la SEVESC restent à votre entière disposition au **0977 400 681** pour tout renseignement complémentaire.

Suresnes, le 19 février 2024.



**Delphine FOLLAIN**  
Responsable du service Travaux de la SEVESC